

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil dix-huit,

le 4 octobre à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de **MERCUÈS**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la Présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/09/2018

Présents : L.Dizengremel, C.Bladou-Grenier, G.Campergue, S.Patrolin, V.Peleman, G.Colmé, MC.Jordanet, S.Moutinho, JM.Jardin, A.Rigal, M.Lafage**Procurations** : A.Imbert, T.Rameil**Excusés** : A.Imbert, T.Rameil**Absents** : S.Martinez, I.Rivier**OBJET : CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS PÉRICOLAIRES SAISON 2018/2019 POUR LES CLASSES DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE CAHORS.**

Monsieur le Maire propose dans le cadre des temps d'activités périscolaires de passer une convention avec la Maison des jeunes et de la Culture de Cahors pour encadrer et animer les activités ludiques et artistiques auprès des enfants et des écoles maternelle et primaire.

Les séances seront planifiées et organisées de la façon suivante :

- pour l'école primaire :
 - o du 10/09 au 21/12/2018 :
 - échecs le lundi
 - land'Art le mardi
 - théâtre le jeudi
 - o du 07/01 au 19/04/2019
 - échecs le lundi
 - sophro/ludo le mardi
 - percussions le jeudi
- pour l'école maternelle :
 - o du 07/05 au 02/07/2019
 - éveil musical le mardi.

Les temps d'activités périscolaires sont par conséquent prévus le lundi, le mardi et le jeudi de 16h à 17h au sein des écoles, à la salle des fêtes et à la médiathèque de Mercuès.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise le Maire à signer la convention d'encadrement et d'animation avec la MJC annexée à la présente délibération.

<input checked="" type="checkbox"/> Pour	Nombre de voix	13
<input type="checkbox"/> Contre	Nombre de voix	
<input type="checkbox"/> Abstention	Nombre de voix	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/10/2018.
Et publication ou notification
Du 22/10/2018.....

Le Maire,

Ludovic DIZENGREMEL